

# L'homicide au Canada, 2015

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 23 novembre 2016

Les services de police canadiens ont déclaré 604 homicides en 2015, soit 83 de plus que l'année précédente. Le taux d'homicides a augmenté de 15 % en 2015 (1,68 pour 100 000 habitants), ce qui en fait le plus haut taux d'homicides observé depuis 2011.

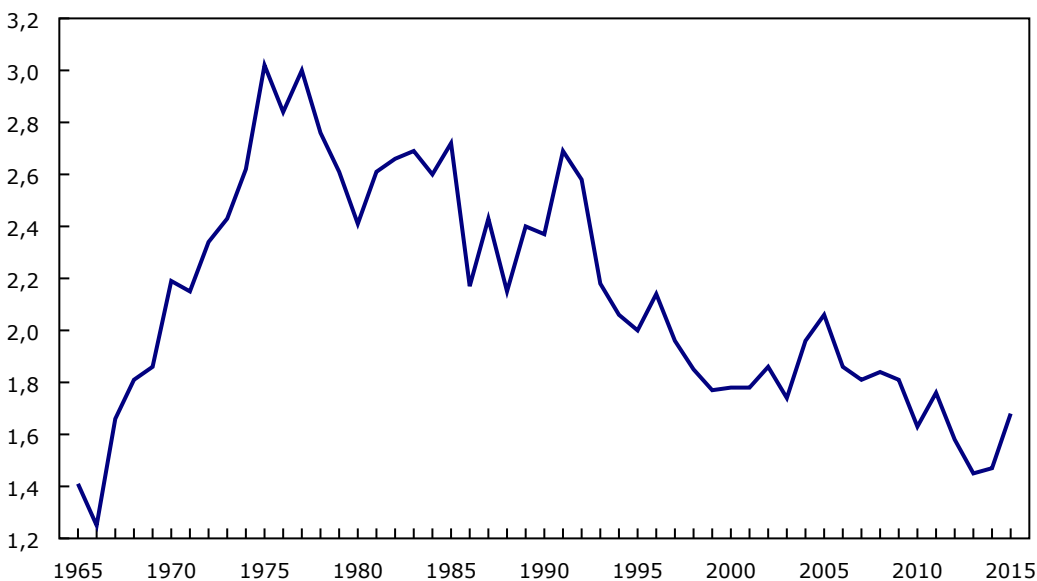
Le nombre plus élevé d'homicides survenus en 2015 s'explique principalement par les hausses enregistrées en Alberta (+27 homicides), en Saskatchewan (+19) et en Ontario (+18).

Le quart (25 %) des 604 victimes d'homicide déclarées par la police étaient Autochtones. De plus, selon les données policières, 33 % des auteurs présumés identifiés dans les affaires résolues étaient Autochtones. Dans l'ensemble, les Autochtones représentaient environ 5 % de la population du Canada en 2015.

Ces constatations figurent dans un nouvel article de *Juristat* publié aujourd'hui, intitulé « [L'homicide au Canada, 2015](#) », qui présente une analyse des données de 2015 provenant de la base de données de l'Enquête sur les homicides.

## Graphique 1 Homicides

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India en 1985.

Source(s) : Les données sur les homicides depuis 1961 sont offertes dans le tableau CANSIM 253-0001.

## La Saskatchewan affiche le taux d'homicides le plus élevé parmi les provinces

Parmi les provinces, la Saskatchewan a enregistré le taux d'homicides le plus élevé, soit 3,79 homicides pour 100 000 habitants; venaient ensuite le Manitoba (3,63 pour 100 000 habitants) et l'Alberta (3,17 pour 100 000 habitants).

Les plus faibles taux provinciaux ont été observés à Terre-Neuve-et-Labrador (0,57 pour 100 000 habitants), à l'Île-du-Prince-Édouard (0,68 pour 100 000 habitants) et au Québec (0,93 pour 100 000 habitants).



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

Depuis toujours, les territoires affichent des taux d'homicides plus élevés et plus variables en raison du plus faible nombre d'homicides qui y sont déclarés et de la plus petite taille de leurs populations. Les Territoires du Nord-Ouest, qui ont enregistré 5 homicides en 2015, ont affiché le taux d'homicides le plus élevé parmi les secteurs de compétence canadiens (11,34 victimes pour 100 000 habitants); venait ensuite le Nunavut, qui a enregistré 2 homicides (5,42 pour 100 000 habitants). Le Nunavut a affiché en 2015 le taux d'homicides le plus faible depuis qu'il est devenu un territoire en 1999. Au Yukon, où un homicide est survenu, le taux s'est établi à 2,67 homicides pour 100 000 habitants.

### **Regina enregistre le plus haut taux d'homicides parmi les régions métropolitaines de recensement**

Ayant enregistré au total 8 homicides en 2015, Regina a affiché le taux d'homicides le plus élevé parmi les 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) du pays (3,30 homicides pour 100 000 habitants).

Saskatoon a affiché le deuxième taux d'homicides en importance parmi les RMR, soit 3,22 victimes pour 100 000 habitants, ayant enregistré 10 homicides. Elle était suivie de la RMR d'Edmonton, qui a enregistré un taux de 2,87 victimes pour 100 000 habitants (39 homicides) en 2015.

Brantford était la seule RMR à ne déclarer aucun homicide en 2015.

### **Augmentation des homicides commis à l'aide d'une arme à feu et des homicides attribuables à des gangs**

En 2015, 178 homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu, soit 23 de plus que l'année précédente. Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 14 % pour s'établir à 0,50 pour 100 000 habitants en 2015, comparativement à 0,44 en 2014. Il s'agit du plus haut taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu depuis 2010, année où il a atteint 0,51 pour 100 000 habitants.

Les services de police ont consigné 98 homicides attribuables à des gangs, soit 16 de plus que l'année précédente. Le taux d'homicides attribuables à des gangs a crû de 18 % pour se fixer à 0,27 pour 100 000 habitants (alors qu'il était de 0,23 en 2014). Les homicides attribuables à des gangs ont diminué de 2011 à 2014.

### **La plupart des victimes d'homicide connaissaient l'auteur présumé**

Des dizaines d'années de données sur le lien entre la victime et l'auteur présumé indiquent que les homicides sont le plus souvent commis par une personne connue de la victime. En 2015, 87 % des homicides résolus ont été perpétrés par une personne connue de la victime. Il s'agit d'une hausse par rapport à 2014, où 82 % des victimes connaissaient l'auteur présumé. Les victimes d'homicide ont le plus souvent été tuées par un membre de la famille autre qu'un conjoint (22 %), par une simple connaissance (22 %) ou par un conjoint actuel ou ancien (14 %).

En 2015, un total de 83 homicides ont été commis entre partenaires intimes au Canada, soit 3 de moins qu'en 2014. Les homicides entre partenaires intimes comprennent ceux commis par un conjoint marié ou de fait, un petit ami ou une petite amie, ou un autre partenaire intime (ancien ou actuel).

Parallèlement, la police a fait état d'une diminution des homicides commis par un étranger en 2015. Le nombre de victimes tuées par un étranger s'est établi à 58 en 2015, en baisse par rapport aux 73 victimes déclarées l'année précédente. Les homicides commis par un étranger représentaient 13 % de l'ensemble des homicides en 2015, comparativement à 18 % l'année précédente.

La police a fait état d'une nette augmentation du nombre d'homicides commis par une personne avec qui la victime avait une relation criminelle (54 en 2015 par rapport à 29 en 2014).

---

## Le quart des victimes d'homicide et le tiers des auteurs présumés étaient Autochtones

Depuis 2014, des données policières sur l'identité autochtone des victimes et des auteurs présumés d'homicide sont disponibles. Des données sur l'identité autochtone des victimes de sexe féminin sont aussi devenues disponibles à partir de 1980.

En 2015, 148 des 604 victimes d'homicide déclarées par la police (25 %) étaient Autochtones. Toutefois, les Autochtones représentaient environ 5 % de la population canadienne.

Les Autochtones étaient victimes d'homicide dans une proportion d'environ sept fois supérieure à celle des non-Autochtones (8,77 victimes pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,31 victime pour 100 000 non-Autochtones).

Les Autochtones de sexe masculin risquaient le plus d'être victimes d'homicide. En 2015, ils étaient sept fois plus susceptibles d'être victimes d'homicide que les non-Autochtones de sexe masculin (12,85 pour 100 000 personnes par rapport à 1,87). Ils étaient aussi trois fois plus susceptibles d'être victimes que les Autochtones de sexe féminin (4,80 pour 100 000).

Le taux d'homicides contre les Autochtones de sexe féminin était six fois plus élevé que celui contre leurs homologues non autochtones (4,80 pour 100 000 par rapport à 0,77).

Parmi les 525 auteurs présumés d'homicide en 2015, le tiers (33 %) ont été identifiés comme Autochtones. Le taux d'auteurs présumés d'homicide observé chez les Autochtones au Canada était près de 10 fois supérieur à celui de leurs homologues non autochtones (10,13 auteurs présumés pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,10 auteur présumé pour 100 000 non-Autochtones).

En 2015, les Autochtones représentaient 61 % des auteurs présumés d'homicide de sexe féminin et 29 % des auteurs présumés d'homicide de sexe masculin.

Les différences entre les Autochtones et les non-Autochtones quant aux taux de victimes et d'auteurs présumés d'homicide étaient semblables à celles observées en 2014.

## Une plus grande proportion de victimes d'homicide autochtones de sexe féminin sont tuées par une simple connaissance

Entre 1980 et 2015, une plus forte proportion de victimes d'homicide autochtones de sexe féminin ont été tuées par une simple connaissance (18 % par rapport à 11 % des victimes non autochtones de sexe féminin). Une analyse spéciale des descriptions policières documentant ces homicides a été réalisée, l'objectif étant de mieux comprendre la nature de ce lien de simple connaissance.

Un lien de « partenaire de consommation de substances » était trois fois plus courant chez les femmes et les filles autochtones tuées par une simple connaissance (38 %) que chez les victimes non autochtones de sexe féminin (12 %). Cela signifie que le lien de simple connaissance était fondé uniquement sur la consommation commune d'alcool, de drogues ou d'autres substances intoxicantes immédiatement avant l'homicide.

D'autres types de liens de simple connaissance étaient moins courants chez les victimes autochtones de sexe féminin que chez les victimes non autochtones de sexe féminin. Il s'agissait notamment des liens suivants : membre du ménage autre qu'un membre de la famille (p. ex. colocataire, pensionnaire ne payant pas de loyer ou squatteur de sofa; 3 % par rapport à 6 %), corésident d'un établissement institutionnel (p. ex. hôpital ou établissement de soins infirmiers; 1 % par rapport à 5 %) et voisin (1 % par rapport à 6 %).

## Les victimes d'homicide de sexe féminin étaient plus souvent portées disparues

Comparativement à leurs homologues de sexe masculin, les victimes de sexe féminin étaient deux fois et demie plus susceptibles d'avoir été portées disparues au moment où l'homicide a été découvert. En 2015, la première année où les données sont devenues disponibles, près du cinquième des victimes de sexe féminin avaient été portées disparues avant leur décès, comparativement à 7 % des victimes de sexe masculin.

Des proportions semblables de victimes d'homicide autochtones et non autochtones avaient été portées disparues. Parmi les victimes d'homicide autochtones, 10 % avaient été portées disparues, comparativement à 11 % des victimes non autochtones.

Chez les victimes autochtones de sexe féminin, 17 % avaient été portées disparues, comparativement à 18 % des victimes non autochtones de sexe féminin. Parmi les victimes de sexe masculin, 7 % des Autochtones avaient officiellement été portés disparus, comparativement à 8 % des non-Autochtones.

**Tableau 1**  
**Homicides selon la province ou le territoire**

	2014		2015	
	nombre de victimes	taux <sup>1</sup>	nombre de victimes	taux <sup>1</sup>
<b>Canada</b>	<b>521</b>	<b>1,47</b>	<b>604</b>	<b>1,68</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	2	0,38	3	0,57
Île-du-Prince-Édouard	3	2,05	1	0,68
Nouvelle-Écosse	6	0,64	12	1,27
Nouveau-Brunswick	10	1,33	11	1,46
Québec	70	0,85	77	0,93
Ontario	156	1,14	174	1,26
Manitoba	45	3,51	47	3,63
Saskatchewan	24	2,14	43	3,79
Alberta	106	2,57	133	3,17
Colombie-Britannique	89	1,92	95	2,03
Yukon	3	8,11	1	2,67
Territoires du Nord-Ouest	3	6,82	5	11,34
Nunavut	4	11,09	2	5,42

<sup>1</sup>. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet.

**Note(s)** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source(s)** : Tableau CANSIM [253-0001](#).

**Tableau 2**  
**Homicides selon la région métropolitaine de recensement**

	2014 <sup>r</sup>		2015	
	nombre de victimes	taux <sup>1</sup>	nombre de victimes	taux <sup>1</sup>
<b>Canada</b>	<b>521</b>	<b>1,47</b>	<b>604</b>	<b>1,68</b>
Total pour les régions métropolitaines de recensement	360	1,45	387	1,54
Total pour les régions autres que les régions métropolitaines de recensement <sup>2</sup>	161	1,51	217	2,03
<b>Région métropolitaine de recensement<sup>3</sup></b>				
Regina	5	2,09	8	3,30
Saskatoon	8	2,62	10	3,22
Edmonton	40	3,00	39	2,87
Winnipeg	27	3,42	22	2,72
Calgary	32	2,26	39	2,70
Thunder Bay	11	9,05	3	2,48
Saint John	3	2,35	3	2,36
Victoria	4	1,11	8	2,19
Halifax	5	1,21	8	1,91
Vancouver	46	1,86	47	1,88
Windsor	3	0,91	6	1,81
Kingston	0	0,00	3	1,80
Abbotsford–Mission	4	2,22	3	1,63
London	4	0,79	8	1,57
St. Catharines–Niagara	4	0,89	7	1,56
Guelph	3	2,32	2	1,53
Kelowna	3	1,58	3	1,53
Barrie	1	0,47	3	1,41
Toronto	82	1,37	82	1,35
Trois-Rivières	3	1,94	2	1,29
Moncton	3	1,94	2	1,28
Grand Sudbury	1	0,61	2	1,22
Montréal	38	0,94	47	1,16
Kitchener–Cambridge–Waterloo	3	0,56	6	1,11
St. John's	1	0,49	2	0,97
Hamilton	10	1,34	7	0,93
Peterborough	1	0,82	1	0,82
Ottawa <sup>4</sup>	7	0,71	7	0,70
Saguenay	0	0,00	1	0,60
Sherbrooke	0	0,00	1	0,50
Oshawa	0	0,00	2	0,47
Gatineau <sup>5</sup>	4	1,23	1	0,30
Québec	4	0,50	2	0,25
Brantford	0	0,00	0	0,00

<sup>r</sup> révisé

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1<sup>er</sup> juillet.

2. Comprend trois homicides commis dans un établissement correctionnel en 2014 and 2015.

3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

4. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

5. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

**Note(s)** : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

**Source(s)** : Tableau CANSIM [253-0004](#).

**Tableau 3**  
**Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon l'identité autochtone et le sexe, 2015**

	Autochtones			Non-Autochtones			Inconnu <sup>1</sup>			Total	Rapport entre les taux d'autochtones et non-autochtones
	nombre	%	taux <sup>2</sup>	nombre	%	taux <sup>3</sup>	nombre	%	taux <sup>4</sup>		
<b>Total des victimes d'homicide</b>	<b>148</b>	<b>24,5</b>	<b>8,77</b>	<b>449</b>	<b>74,3</b>	<b>1,31</b>	<b>7</b>	<b>1,2</b>	<b>..</b>	<b>604</b>	<b>6,7</b>
Sexe masculin	107	24,9	12,85	317	73,9	1,87	5	1,2	..	429	6,9
Sexe féminin	41	23,4	4,80	132	75,4	0,77	2	1,1	..	175	6,3
<b>Total des auteurs présumés d'homicide</b>	<b>171</b>	<b>32,6</b>	<b>10,13</b>	<b>345</b>	<b>65,7</b>	<b>1,01</b>	<b>9</b>	<b>1,7</b>	<b>..</b>	<b>525</b>	<b>10,0</b>
Sexe masculin	134	28,9	16,09	321	69,2	1,90	9	1,9	..	464	8,5
Sexe féminin	37	60,7	4,33	24	39,3	0,14	0	0,0	..	61	31,1

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Comprend les homicides pour lesquels l'identité autochtone de la victime et de l'auteur présumé a été déclarée comme étant inconnue par la police ou n'a pas été recueillie ou déclarée par celle-ci.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 Non-Autochtones.

4. Les calculs des taux pour l'identité autochtone inconnue ne sont pas disponibles.

Source(s) : Tableau CANSIM [253-0009](#) et Tableau CANSIM [253-0010](#).

### Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent communiqué sont tirées de l'Enquête sur les homicides de 2015, qui permet de recueillir les données déclarées par la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis le champ de l'enquête s'est élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les caractéristiques de ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les données détaillées sur les homicides qui ont déjà été déclarés à Statistique Canada sont mises à jour chaque année en fonction de nouveaux renseignements, tout comme les données sur les auteurs présumés.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2014 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police.

Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

Pour les besoins de l'Enquête sur les homicides, l'identité autochtone comprend les personnes identifiées comme Premières Nations (Indiens inscrits ou non), les Métis, les Inuits et les membres d'un groupe autochtone inconnu de la police. Une identité non autochtone désigne les cas où la police a confirmé qu'une victime ou qu'un auteur présumé n'est pas identifié comme Autochtone.

Depuis l'année de déclaration 2015, les services de police doivent préciser si les victimes avaient été portées disparues avant la découverte de leur décès. Par conséquent, ces données ne sont pas disponibles pour les homicides déclarés à l'Enquête sur les homicides avant 2015.

**Données offertes dans CANSIM : tableaux [253-0001](#) à [253-0010](#).**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3315](#).**

L'article de *Juristat* « [L'homicide au Canada, 2015](#) » ([85-002-X](#)) et l'infographie « [L'homicide au Canada, 2015](#) » est maintenant accessible. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé* de notre site Web, choisissez *Publications, Tous les sujets, Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).